

Palestine

s o l i d a r i t é **44**

Edito ————— n°33 – automne 2011

Sortir de l'impasse

Les accords d'Oslo devaient aboutir à la création d'un État palestinien en 1999, mais ils n'ont jamais été appliqués par Israël. Depuis, les pseudo-négociations n'ont jamais abouti devant l'intransigeance d'Israël et sa politique du fait accompli : accélération de la colonisation, blocus de Gaza...

En 2011, l'impasse est totale et le statu quo ne peut que profiter à Israël malgré son isolement international croissant. Les relations sont modifiées avec l'Égypte et de plus en plus tendues avec la Turquie. La situation régionale est marquée par les changements politiques du « printemps arabe » entraînant une mobilisation populaire en Palestine.

C'est dans ce contexte que Mahmoud Abbas, au titre de l'OLP, a choisi de demander la reconnaissance de l'État de Palestine dans les frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale et son admission à l'ONU. À la tribune des Nations unies, le Président de l'OLP a prononcé un discours très applaudi rappelant l'histoire du peuple palestinien et la politique israélienne de racisme et de nettoyage ethnique, sans oublier les prisonniers, les réfugiés, le blocus de Gaza. Il a ainsi rappelé aux yeux du monde les paramètres de la paix et annoncé la poursuite de la Résistance populaire non-violente.

Cette initiative, validée par les partis politiques membres de l'OLP, rencontre le scepticisme d'une partie de la population palestinienne. Tout en prenant en compte les réserves voire les oppositions de certains mouvements palestiniens, l'AFPS a choisi de soutenir cette démarche. Nous ne sommes pas naïfs au point de croire que cette adhésion à l'ONU résoudra par magie tous les problèmes posés aux Palestiniens et leur permettra de recouvrer leurs droits légitimes. Mais cette étape est importante, car elle modifie le statut juridique de la Palestine sur le plan international, comme la délivrance de passeports aux nationaux palestiniens* ou le recours contre Israël devant les tribunaux internationaux.

Sortir du bilatéralisme actuel Palestine-Israël sous la conduite des États-Unis et prendre à témoin les États de la planète pour les appeler à se positionner, cela change la donne et remet la question palestinienne sur la scène internationale. Sur le plan intérieur, les manifestations palestiniennes témoignent d'une certaine relance de la mobilisation populaire. Obama et Sarkozy tentent d'enrayer le mouvement et d'éviter un vote à l'ONU où ils seraient obligés de montrer leur soutien sans faille à la politique israélienne.

* les habitants de Cisjordanie, Gaza et Jérusalem-Est.

(suite page 2)

AFPS

Maison des Associations
21 allée Baco
44000 Nantes
02 51 72 01 23
afpsnantes@wanadoo.fr
Permanences :
lundi 18 h - 20 h
www.france-palestine.org

site local

www.afps44.france-palestine.org

(suite de l'édito)

Il est paradoxal que le gouvernement français appelle à privilégier les négociations, alors que dans le passé, il n'a jamais fait pression sur Israël pour qu'elles aboutissent.

La voie est fléchée pour sortir de l'impasse, mais l'issue dépend de deux paramètres : l'amplification de la Résistance populaire en Palestine et les pressions et sanctions internationales envers le gouvernement israélien.

Nous appelons la France à prendre ses responsabilités en votant l'admission de la Palestine à l'ONU et l'Union européenne à mettre en œuvre des sanctions pour obliger Israël à appliquer le Droit.

6 octobre 2011

État de Palestine la France ne doit pas se renier !

La France doit avoir une position conséquente en rapport avec ses déclarations passées.

- Depuis longtemps elle s'est prononcée pour un État palestinien dans les frontières de 1967. Pourquoi attendre puisque la partie palestinienne le demande après l'échec de 18 ans de « négociations ».

- La France et l'Europe doivent respecter leurs engagements. Par exemple ceux pris lors du sommet européen de mars 1999 à Berlin où les Quinze réaffirment « le droit permanent et sans restriction des Palestiniens à l'autodétermination, incluant l'option de l'État » et souhaitent « l'accomplissement prompt de ce droit. Ce droit [n'étant] soumis à aucun veto ».

- La France a reconnu le nouvel État du Soudan du Sud, sur une partie du territoire soudanais, puis a voté son admission à l'ONU. Pourquoi alors tant d'hésitations pour l'État de Palestine sur les territoires occupés de 1967, qui eux, ne font pas partie du territoire israélien ?

- La France - comme l'Europe - ne peut d'un côté soutenir la demande de liberté et de justice dans le monde arabe et de l'autre s'opposer au droit légitime des Palestiniens d'avoir un État libre, viable et souverain. C'est une question de crédibilité.

- Les dirigeants français invoquent la nécessité d'une position commune européenne pour ne pas voter l'admission, mais l'Europe n'était pas unie pour intervenir en Irak et en Libye.

Le Parlement européen a jugé « légitime » la demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU dans une résolution votée à une large majorité.

AFP 29/09/2011

Le Conseil national palestinien, organe délibératif de l'OLP est devenu partenaire du Conseil de l'Europe, statut créé en 2009 pour renforcer l'État de droit dans les pays voisins du continent européen. Il peut désormais participer à tous les travaux du Parlement européen, y prendre la parole, sans bénéficier du droit de vote.

Reuters 05/10/2011

La Palestine à l'Unesco

Par 40 voix sur 58, le Conseil exécutif de l'UNESCO (dépendant de l'ONU) a décidé de présenter à la prochaine session de l'organisation fin octobre à Paris, la candidature de la Palestine pour passer de statut d'observateur à celui de membre à part entière. Une majorité simple lors du vote suffira alors.

La France s'est distinguée en s'abstenant, expliquant que la demande d'adhésion était « prématurée » et que la priorité devait être à la « reprise des négociations avec Israël ». Elle s'est ainsi complètement alignée sur la position américaine.

Les avis sont partagés

Il y a beaucoup d'inquiétude de la part de diverses organisations palestiniennes et israéliennes anti-coloniales sur le maintien ou non du rôle primordial de l'OLP comme organisation représentant tous les Palestiniens et garante du droit au retour des réfugiés.

Michel Warschawski fait partie de ces sceptiques, comme le Hamas qui laisse faire : ils ne croient pas que cela changera sur le terrain. Par contre, pour Marwan Barghouti et bien d'autres, c'est une étape à franchir.

Dans le mouvement de solidarité international, des voix s'expriment aussi pour contester cette initiative, voire son caractère dangereux. Dans la division actuelle entre la Cisjordanie et Gaza, un État palestinien se limiterait de fait à la Cisjordanie et aboutirait à une « normalisation » de la colonisation.

Le Congrès de l'AFPS nationale, tout en étant attentif aux critiques qui s'expriment a choisi de soutenir la démarche palestinienne qui peut leur permettre d'agir plus efficacement auprès de l'ONU et des juridictions internationales.

Israël occupera alors un État reconnu dans ses frontières par la communauté internationale qui devra alors faire respecter le droit à la sécurité de l'un de ses membres.

Négociations, négociations, négociations...

Avec la demande de l'OLP à l'ONU, de nombreuses voix se sont élevées pour réclamer la « reprise des négociations entre Palestiniens et Israéliens »

Le 23 septembre à l'ONU, Obama estime que seules des négociations directes permettront de mettre fin au conflit au Proche-Orient et annonce qu'il opposera son veto à l'entrée de la Palestine à l'ONU.

Sarkozy propose à la Palestine un statut d'observateur et la reprise des négociations pour aboutir à un État... dans un an !

Le « Quartet » composé des États-Unis de la Russie, de l'Union européenne et... des Nations unies refait une énième proposition pour relancer les négociations.

Pourquoi soudain cet engouement des pays occidentaux pour des « négociations » quand on a constaté les échecs successifs des pourparlers dus à l'intransigeance d'Israël ?

En réalité, les « amis d'Israël » ont peur de dévoiler leur soutien à cette politique coloniale jamais sanctionnée.

La réponse cynique du gouvernement israélien à ces propositions de négociations est venue le 27 septembre en autorisant la construction de 1 100 nouveaux logements à Gilo, colonie proche de Bethléem !

Israël ne veut pas la paix. Ce n'est que forcé et contraint qu'il devra respecter le droit international.

Appel aux parlementaires

En Loire-Atlantique, en juin dernier, un appel aux parlementaires pour qu'ils soutiennent les droits des Palestiniens et notamment la reconnaissance d'un État de Palestine à l'ONU, a été signé par plus de 2 300 élus territoriaux et personnalités de divers horizons.

L'appel se termine par : « La France doit reconnaître l'Etat de Palestine à l'ONU en septembre 2011.

Nous soussignés, appelons les Parlementaires de notre département à agir en ce sens. »

Premières personnalités signataires :

Gérard ALLARD, vice-président du Conseil général ; Hervé BOCHER, vice-président du Conseil général ; Michel BOUCHER, président du CCFD-Terre solidaire 44 ; Jean BRETEAU, membre fondateur des « Anneaux de la mémoire » ; Jean BRÉTÉCHÉ, ambassadeur en retraite, ancien représentant de la Commission européenne à Jérusalem ; Catherine CAVELIER, directrice de cinéma ; Christophe COTTA, élu de Saint-Nazaire et à la CARENE ; Edmond CHAILLEUX, professeur honoraire de médecine ; Jean Luc DURAND, maire de Grandchamp des Fontaines ; François FAVRY, maire de la Grigonnais ; Alain FENET, professeur émérite de l'Université ; Michèle GRESSUS, maire de Bouguenais, vice-présidente de Nantes Métropole ; Dominique LEBRETON, président de la Confédération paysanne 44 ; Michèle LEHUEDE, responsable ACO ; Jean GUIFFAN, historien ; Jean Luc LE DRENN, maire d'Indre ; Chantal LEDUC-BOUCHAUD, vice-pré-

sidente du Conseil général ; Sabine MAHE, maire de Trignac, vice-président de la CARENE ; Claude NAUD, vice-président du Conseil général ; Gilles NICOLAS, adjoint au maire de Nantes ; Fabienne PADOVANI, vice-présidente du Conseil général ; Charles PERRAUD, ancien directeur de coopérative ; François PINTE, conseiller régional ; Pascal PRAS, maire de Saint-Jean-de-Boiseau, vice-président de Nantes Métropole ; Jean RENARD, professeur émérite de géographie à l'Université ; Gilles RETIÈRE, maire de Rezé, Premier vice-président de Nantes Métropole ; Fabrice ROUSSEL, maire de la Chapelle-sur-Erdre, conseiller régional, vice-président de Nantes Métropole ; Aymeric SEASAU, conseiller régional ; Françoise VERCHÈRE, conseillère générale ; Yann VINCE, vice-président de Nantes Métropole ; Bertrand VRAIN, Conseiller municipal de Nantes...

Appel des parlementaires

En septembre, 80 parlementaires de tous bords politiques ont appelé la France à reconnaître pleinement la souveraineté et les frontières de la Palestine en votant pour son admission à l'ONU.

Parmi ceux-ci, trois sont élus en Loire-Atlantique : M.-F. CLERGEAU, M. MÉNARD et D. RAIMBOURG.

bilan de la campagne un bateau pour Gaza

Vous avez été nombreux à participer à l'envoi en juin dernier de la seconde Flottille de la Liberté pour Gaza.

Contributions personnelles ou de collectivités locales et territoriales, ce sont plus de 20 000 euros sur la Loire-Atlantique, plus de 700 000 euros en France dont une grande proportion de « petits donateurs » qui ont permis l'achat de deux bateaux français. La Grèce était le point de rendez-vous de la flottille ; un seul bateau, le « Dignité El-Karama », le plus petit, est parvenu devant Gaza avant d'être arraisonné dans les eaux internationales par la marine israélienne, ce qui constitue un nouvel acte de piraterie. Sur le bateau : Jo Leguen, navigateur ; Amira Hass, journaliste israélienne du quotidien Haaretz, Claude Léostic de l'AFPS...

Les organisateurs ont rapidement compris que la Grèce était confrontée à une grande offensive diplo-

matique et médiatique israélienne, soutenue par les États-Unis et l'ONU. La flottille devint prisonnière du gouvernement grec, fragilisé par ses problèmes internes : le blocus de Gaza s'étend donc maintenant jusqu'aux ports grecs.

La position de la France a été très ambiguë : « le blocus n'est pas acceptable, mais cette action n'est pas le moyen approprié... », le ministre des Affaires étrangères précisant qu'il « n'interdirait pas le départ des bateaux mais qu'il déconseillait fortement de participer à cette flottille ».

La flottille n'a donc pas pu acheminer d'aide humanitaire à Gaza. Les bateaux sont toujours maintenus à quai et les marchandises dans des entrepôts au Pirée. Le « Dignité El Karama » est toujours bloqué en Israël et une action juridique est en cours pour le libérer.

A l'heure du bilan, nous devons reconnaître une certaine déception de n'avoir pu acheminer cette aide, cependant le gouvernement israélien a montré son vrai visage. De ce point de vue, c'est un succès ! En effet, si le blocus n'est pas levé, Israël est plus isolé que jamais et l'opinion internationale reconnaît sa politique agressive.

Pendant plus de six mois, la collecte des fonds a permis de parler de Gaza, de son blocus insupportable. Pour maintenir le blocus, Israël paie un prix politique de plus en plus élevé.

L'accueil de nos concitoyens à ces informations et l'importance de la collecte témoignent de l'indignation devant l'oppression israélienne.

L'image du gouvernement israélien se détériore encore une fois.

D'autres échéances sont en cours, à l'ONU, dans les manifestations contre le Mur... C'est par la multiplicité des initiatives que le rapport de force pourra s'inverser.



De nombreuses initiatives dans le département

Un bateau français pour Gaza : plusieurs manifestations se sont déroulées dans les rues de Nantes en mai, juin et juillet avec un temps fort sur l'île de Nantes : dix groupes de musique se sont succédés sur une scène devant l'éléphant, entrecoupés de témoignage de Palestiniens ou de personnalités. Sept bateaux ont navigué toute l'après-midi sur le bras de Loire, en emmenant du public, et arborant les couleurs de la Palestine et des messages de soutien. Au total, près de six cents personnes ont participé à cette journée qui a permis de dégager plus de 3 000 euros de recette.

Merci à tous les musiciens, skippers et bénévoles, à Nantes Métropole et la Mairie de Nantes qui ont grandement facilité l'organisation de cette journée.



Le Conseil général a également financé cette campagne pour 5 000 euros par le biais du Réseau des Acteurs Solidaires 44 pour la Palestine (RASOP) qui rassemble collectivités et associations et dont c'était la première initiative.

Un stade pour Gaza : cet été, des associations de jeunes ont organisé un tournoi de football à la plaine des Basses Landes à Nantes pour récolter des fonds afin de financer un stade à Gaza. L'AFPS y a tenu un stand.

L'Afrique du Sud lézarde le blocus. Le premier convoi africain d'aide pour Gaza est arrivé à Gaza fin août après deux mois de route à partir de l'Afrique du Sud, sept pays traversés et 10 000 Kms avalés. Ils ont amené fournitures médicales, produits de première nécessité, lait en poudre, générateurs et matériel pour construire dix maisons.

Au passage de Rafah, tous phares allumés, vingt et un militants et douze camions se sont faufilés parmi la foule qui brandissait le drapeau sud-africain.

Des lycéens de Rezé face au mur

Des élèves en chaudronnerie du lycée Perrin-Goussier de Rezé sont allés au printemps dernier en Palestine dans le cadre du jumelage de la ville de Rezé avec le camp de réfugiés d'Abou Diss. Après avoir écrit un texte sur les murs en général et celui de Cisjordanie en particulier, ils sont allés le reproduire sur le mur lui-même !

Handi'chap : regards croisés sur le handicap

Organisée par la ville et diverses organisations de La Chapelle-sur-Erdre, une semaine sur le handicap au quotidien a réuni des délégations de Pologne, du Rwanda et de Palestine. La délégation palestinienne du camp de Jénine, composée de kinés de l'association LOCORE avec qui un partenariat existe depuis plusieurs années étaient présents pour témoigner de leurs difficultés. Ils ont visité un établissement de Service et d'Aide par le Travail et pu rencontrer l'Association des Paralysés de France. Une délégation du canton de La Chapelle-sur-Erdre (quatre élus et un professionnel du centre IEM) va se rendre très prochainement à Jénine pour développer le partenariat.

On veut nous faire taire !... et autres histoires

1) En janvier 2011, par inattention des règles d'usage, l'AFPS44 met en ligne sur son site un courrier de la Direction de la Répression des Fraudes. Cette lettre de décembre 2010, suite à une plainte que l'AFPS44 avait déposée, nous informe « de manquements [par l'importateur] aux réglementations applicables avec transmission d'un procès-verbal d'infraction à Monsieur le Procureur de la République ». Les liens du site vers cette lettre sont très rapidement effacés, mais la lettre est restée un temps sur le serveur. Elle n'a été que très peu vue. L'importateur y voit un « dénigrement », un « discrédit » des produits importés et nous traîne en justice.

Le 14 avril 2011, le Président du TGI de Nantes statue en référé. Nous étions nombreux dans la salle à l'écoute de la plaidoirie de notre avocat. L'ordonnance du référé date du 23 juin, les demandes de l'importateur sont rejetées, sans qu'il ne fasse appel.

2) L'AFPS44 s'est associée à la plainte de la Direction Régionale des Fraudes, en se constituant partie civile. Nous en attendons la suite.

3) Tout l'hiver, les associations portant la campagne BDS distribuent des tracts appelant au boycott des produits des colonies. Ils citent les produits Soda Club. En décembre dernier, une personne recevant ce tract sur le parking d'une grande surface dépose plainte. Ce qui amène en août dernier l'AFPS44 à être auditionnée par la police pour « dis-

crimination vis-à-vis d'une nation ». On veut nous faire taire !

4) « Dès lors que l'appel au boycott des produits israéliens est formulé par un citoyen pour des motifs politiques et qu'il s'inscrit dans le cadre d'un débat politique relatif au conflit israélo-palestinien, débat qui porte sur un sujet d'intérêt général de portée internationale, l'infraction de provocation à la discrimination fondée sur l'appartenance à une nation n'est pas constituée. [...] On ne peut en aucun cas accuser de « provocation à la discrimination, la violence ou la haine à l'égard d'un groupe de personnes à raison de son appartenance à la nation israélienne, puisque certains secteurs de l'opinion israélienne soutiennent l'appel BDS ». Cette citation est extraite d'un commentaire de la Gazette du Palais (septembre 2011, numéro 244, p. 15) suite au jugement rendu le 8 juillet par le tribunal de la dix-septième Chambre correctionnelle du TGI de Paris, spécialisée dans les affaires de droit de la presse, diffamation publique, liberté d'expression, à propos du droit qu'ont les citoyens d'appeler au boycott d'Israël et de ses produits.

Les associations engagées dans les actions BDS poursuivront ainsi leurs actions car les colonies israéliennes en Palestine sont illégales et les sociétés qui produisent en étiquetant « Made in Israël » trompent le consommateur.

L'AFPS nationale fait appel à vous

En 2007, l'AFPS associée à l'OLP lançait une action judiciaire contre les entreprises Alstom et Véolia engagées dans la construction du tramway entre Jérusalem-Ouest et des colonies en territoire palestinien occupé.

Cette action se prolonge en appel et nous devons assumer la charge financière importante que ce choix implique.

Merci d'envoyer vos dons (déductibles de vos impôts à hauteur de 66%) par chèque libellé à l'ordre de l'AFPS en mentionnant au dos « tramway » à : AFPS - 21 allée Baco 44000 Nantes.

Michel BESSON arrêté à Tel Aviv. Il est directeur de la coopérative Andines et importateur d'huile d'olive de Palestine, celle que nous vendons par le réseau des points de vente du département. Cette opération permet aux paysans palestiniens regroupés en coopérative, de trouver un débouché à leur production depuis la construction du mur. Michel vient rencontrer les producteurs palestiniens en Cisjordanie pour préparer la campagne de vente, mais cette année, la police israélienne l'a arrêté à l'aéroport de Tel Aviv et retenu dans un centre de rétention avec interrogatoires à la clef. Ils ne l'ont relâché que plusieurs jours après en l'expulsant, après que l'ambassadeur de France se soit contenté de reprendre la version israélienne.

BULLETIN D'ADHÉSION 2011

Nom Prénom

Adresse

e-mailtél.....

Je cotise dans la tranche n° soit €

Chèque à l'ordre de l'AFPS 44

Maison des association 21, allée Baco 4400 Nantes Un reçu fiscal vous sera envoyé.

tranche	revenus mensuels	cotisation annuelle
1	- 500 €	10 €
2	500 - 1 000 €	25 €
3	1 000 - 1 500 €	40 €
4	1 500 - 2 000 €	55 €
5	2 000 - 2 500 €	70 €
6	2 500 - 3 000 €	85 €
7	3 000 - 3 500 €	100 €
8	+ 3 500 €	120 €